



État des lieux et confinement

Par **Dubois**, le **25/03/2020** à **13:18**

Bonjour,

mon état des lieux devait avoir lieu le 9 avril, or avec le confinement, mon agence refuse de le faire. Et m'annonce qu'elle est dans l'obligation de me quittancer jusqu'à la fin du confinement. je suis déjà installé dans un autre logement, je vais donc devoir payer les 2 loyers en même temps, ce qui est impossible pour moi. Nous ne pouvons faire du télétravail, et ce double paiement nous mettrait dans une grave situation

nous avons proposé de trouver tous autre solution pour faire cette état des lieux..

que puis je faire ? Est ce légale ?

merci

mme Dubois

Par **janus2fr**, le **25/03/2020** à **14:53**

Bonjour,

Quand se termine votre bail ?

Par **Dubois**, le **25/03/2020** à **15:14**

Le 9 avril, jour d'état des lieux.
Préavis envoyé et accepté le 9 mars.